

Arrêté ministériel n° 2015-272 du 22 avril 2015 relatif à l'actualisation annuelle du chiffre officiel de la population de la Principauté de Monaco

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	22 avril 2015
Publication	Journal de Monaco du 24 avril 2015 ^[1 p.3]
Thématique	Public - Général

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2015/04-22-2015-272@2015.04.25>

Notes

[1]

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu l'ordonnance du 16 décembre 1862 sur le recensement, modifiée par l'ordonnance souveraine n° 2.726 du 27 avril 2010 ;

Article 1er

La population officielle de la Principauté de Monaco pour l'année 2014 s'élève à 37.800 personnes.

Article 2

Le Secrétaire Général du Ministère d'État et le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Économie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notes

Notes de la rédaction

1. ^[p.1] Pour l'année 2015 : Voir l'arrêté ministériel n° 2016-290 du 20 avril 2016. - NDLR.

Liens

1. Journal de Monaco du 24 avril 2015
^[p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2015/Journal-8222>